

Districts militaires.—Pour le recrutement, l'instruction et le commandement de sa milice, le Canada est divisé en onze districts militaires, le commandant de chacun d'eux étant assisté par un état-major de district.

Crédits de la Milice.—Le tableau 8 relève les crédits affectés à la milice durant les six années terminées le 31 mars, 1926 à 1931.

8.—Crédits affectés à la milice, exercices terminés le 31 mars 1926-1931.

Affectations.	1926.	1927.	1928.	1929.	1930.	1931.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Etat-major.....	325,000	325,000	341,000	349,000	349,000	345,000
Corps des cadets.....	400,000	400,000	500,000	500,000	500,000	500,000
Dépenses imprévues.....	33,000	32,000	43,000	44,000	44,000	44,000
Génie et travaux du génie.....	566,000	566,000	803,900	830,000	830,000	830,000
Magasins militaires.....	461,000	462,000	682,799	988,800	988,800	1,000,300
Fabriques.....	420,000	420,000	472,395	587,000	587,000	587,000
Milice active temporaire.....	1,712,000	1,712,000	2,059,800	2,309,000	2,301,100	2,324,500
Force permanente.....	4,860,000	4,860,000	4,887,500	5,038,000	5,045,900	5,011,000
Collège Royal Militaire.....	365,000	365,000	365,000	375,000	375,000	375,000
Topographie.....	35,000	35,000	40,000	45,000	45,000	45,000
Total.....	9,177,000	9,177,000	10,195,394	11,065,800	11,065,800	11,061,800
Administration civile.....	736,701 ¹	763,889 ¹	808,010 ¹	800,505 ¹	850,755 ¹	849,860 ¹
Grand total.....	9,913,701	9,940,889	11,003,404	11,866,305	11,916,555	11,911,660

¹Ministère de la Défense Nationale.

Sous-section 2.—Service Naval.

Le Service Naval a été créé par la loi du Service Naval de 1910 (9-10 Ed. VII, c. 43). Ses principales attributions sont décrites dans l'Annuaire de 1910, pp. xxvii-xxix.

Le Service Naval fut englobé dans le ministère de la Défense Nationale par l'effet de la loi de 1922, fusionnant cette administration avec la Milice et l'Aviation.

La marine canadienne et sa réserve sont commandées par le directeur du Service Naval, qui est l'un des membres du Conseil de la Défense. Ses attributions s'étendent sur:

1. Les quartiers généraux d'Ottawa (permanents)
2. La marine royale canadienne (permanente).
3. La réserve navale royale canadienne (temporaire).
4. La réserve des volontaires de la marine royale canadienne (temporaire).

Marine royale canadienne.—Ses effectifs sont de 104 officiers et 792 sous-officiers et marins, la plupart d'entre eux engagés volontaires pour sept ans. Une partie du personnel de la marine est constituée par des spécialistes et techniciens: artilleurs, torpilleurs, mécaniciens, etc., prêtés par la marine de guerre britannique, ainsi qu'une petite proportion d'anciens sous-officiers de la marine de guerre britannique ayant signé un engagement de 1 à 5 ans.

Une partie des officiers de la marine royale canadienne servent périodiquement à bord des cuirassés, croiseurs légers, etc., de la marine de guerre britannique pour y acquérir l'expérience du commandement à bord de ces unités; en outre, des cours sont organisés à l'usage de certains officiers dans les écoles d'instruction de la flotte d'où sortent les officiers d'état-major et certains spécialistes: artilleurs, tor-